Nations Unies A/61/153**

Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2006
Français
Original : anglais

[Start1]
Soixantième et unième session
Point 77 de l'ordre du jour provisoire***
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 60/23 de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 2005, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis par le Secrétariat en 2006 pour mettre à jour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Aux paragraphes 13 et 24 du présent rapport, l'Assemblée est invitée à prendre des dispositions compte tenu des conclusions figurant aux sections II.F et III.E.

** Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques.
*** A/61/150.

06-43213** (F) 220806 220806

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 60/23 de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 2005. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée a pris note de l'état d'avancement des études sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et de leur diffusion sur l'Internet en trois langues, ainsi que des progrès de la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et de la diffusion sur l'Internet de versions préliminaires de certains de ses chapitres. Au paragraphe 10, l'Assemblée s'est félicitée de la création d'un fonds d'affectation spéciale en vue de résorber le retard de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et a engagé les États à verser des contributions volontaires à ce fonds et à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention des organismes privés et des particuliers qui pourraient souhaiter apporter leur concours, ainsi qu'à envisager de financer, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, les services d'experts associés qui collaboreraient aux études. Aux paragraphes 11 et 12, l'Assemblée a encouragé à coopérer davantage avec les établissements universitaires et à recourir au programme de stages pour élaborer les études, et a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts, dans les limites du budget approuvé, pour que toutes les versions du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* soient accessibles dès que possible par voie électronique. Aux paragraphes 13 et 14 de la résolution, l'Assemblée a appuyé les initiatives prises par le Secrétaire général pour résorber le retard de publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et a encouragé le versement de contributions au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour de ce *Répertoire*. Au paragraphe 15, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et unième session un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et sur le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Établissement des suppléments du *Répertoire*

2. En 2006, le volume I du Supplément n° 8 (1989-1994) a été achevé. Il est accessible sur l'Internet et a été soumis pour traduction et publication. Le volume I du Supplément n° 9 (1995-1999) est près d'être achevé et neuf autres volumes sont à différents stades de leur élaboration. Aucun progrès n'a été fait dans l'établissement des trois volumes destinés à devenir respectivement le volume III des Suppléments n° 7, 8 et 9 (1985-1999), le volume III du Supplément n° 6 (1979-1984) et le volume VI du Supplément n° 7 (1985-1988), qui sont accessibles sur l'Internet depuis un certain temps et ont été publiés sur support papier en langue anglaise.

3. En outre, le Secrétariat a continué de rendre accessibles sur le site Web du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (<www.un.org/law/repertory>) des versions préliminaires de plusieurs études portant sur différents articles de la Charte des Nations Unies dont le texte définitif est maintenant établi, en attendant que les volumes correspondants soient achevés.

Ces études se rapportent aux Articles 1 1) 3) 4), 2 1) à 6), 7 et 8 du volume I du Supplément n° 9; à l'Article 18 du volume II des Suppléments n° 7, 8 et 9, et aux Articles 75, 77 à 80, 82, 84, 85, 87 et 91 du volume V des Suppléments n° 8 et 9. Plusieurs autres études sur différents articles traités dans ces volumes, ainsi que dans les volumes IV et VI des Suppléments n° 8 et 9, sont en cours d'établissement ou d'examen.

4. L'annexe I indique quels sont les différents services du Secrétariat responsables des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*. L'annexe II indique quel sont les différents services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du *Répertoire*.

5. En 2006, plusieurs départements ont fait appel à des stagiaires internes et externes pour effectuer les recherches et recueillir les informations nécessaires à la réalisation des études.

B. Possibilités de consulter les études du *Répertoire* sur l'Internet

6. À l'heure actuelle, les études figurant dans 31 volumes complets, dont les cinq volumes en cours de publication, ainsi que les études sur différents articles de la Charte des Nations Unies extraites de 10 volumes encore inachevés, peuvent être consultées par les utilisateurs du site Web de l'ONU consacré au *Répertoire*. La version électronique du *Répertoire* s'est révélée être un moyen utile de rendre les études plus largement accessibles pendant que leur publication sur support papier est en cours de réalisation.

7. Toutes les études sont actuellement disponibles sur l'Internet en anglais et un certain nombre le sont également en français et en espagnol. Conformément aux vœux de l'Assemblée générale, qui a demandé que toutes les versions du *Répertoire* soient accessibles dès que possible par voie électronique, un certain nombre d'études en français correspondant aux volumes I, II et III ont été publiées depuis le début de l'année sur l'Internet. Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique dans les meilleurs délais les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif aura été établi. Toutefois, pour que de nouvelles études puissent être diffusées dans d'autres versions linguistiques, c'est-à-dire en français et en espagnol, il faut que le texte en soit disponible sur support papier.

C. Traduction en français et en espagnol des volumes du *Répertoire*

8. Le volume II et le volume IV du Supplément n° 6 ont été publiés respectivement en espagnol et en français au cours du second semestre de 2006. La version française du volume II du Supplément n° 6, la version espagnole du volume III du Supplément n° 6 et les versions françaises et espagnoles des volumes V et VI du Supplément n° 7 sont prévues pour la fin de 2006.

D. Financement

9. Dans sa résolution 60/23, l'Assemblée générale s'est félicitée de la création d'un fonds d'affectation spéciale en vue de résorber le retard de publication du *Répertoire*, en application de sa résolution 59/44 du 2 décembre 2004. Le 3 février 2006, une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leur rappeler qu'il leur était possible de verser des contributions volontaires au fonds et pour les prier de porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention des établissements privés et des particuliers qui pourraient être en mesure d'apporter leur appui. Le Secrétariat n'a reçu à ce jour aucune somme destinée au fonds.

10. Au paragraphe 60 de son rapport de 2006[1], le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a recommandé, entre autres, que l'Assemblée générale, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, félicite le Secrétaire général pour les progrès accomplis quant à l'établissement d'études du *Répertoire*, notamment l'utilisation accrue du programme de stages des Nations Unies et la coopération renforcée avec les institutions universitaires à cette fin; réitère son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour l'élimination du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire* et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour des deux publications; et prenne note de l'intérêt qu'il y avait à mettre à disposition, sous forme électronique, des versions du *Répertoire* dans les différentes langues.

E. Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte

11. Le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a décidé de procéder à une nouvelle répartition de certains volumes d'articles entre les différents départements de manière que leur établissement gagne en efficacité. La responsabilité de coordonner l'établissement du volume II, qui incombait au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été transférée au Bureau des affaires juridiques. Il a également été décidé que ce dernier serait chargé de l'établissement des études relatives aux Articles 18, 19 et 22 (voir annexes I et II).

12. En outre, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale, le Comité a examiné la possibilité de renforcer la coopération avec les établissements universitaires et d'utiliser le programme de stages pour effectuer les recherches nécessaires à la réalisation des études relatives à certains articles. Plusieurs départements ont manifesté leur appui à de telles mesures et déclaré faire déjà plus largement appel à des stagiaires internes. Il a été convenu que les différents départements examineraient les articles relevant de leur responsabilité et indiqueraient quels étaient ceux pour lesquels il serait possible de confier les recherches à des stagiaires ou à des établissements universitaires. Il a été aussi décidé que l'examen final des études demeurerait du ressort des différents

[1] *Assemblée générale, Documents officiels, soixante et unième session, Supplément n° 33* (A/61/33).

départements compétents. Divers établissements qui n'étaient pas encore associés à ce travail ont été ultérieurement contactés afin de savoir s'ils seraient intéressés par d'éventuelles recherches préparatoires en vue des études portant sur certains des articles examinés dans les volumes II, IV et V. Plusieurs d'entre eux se sont dits prêts à participer à un tel projet et de premières mesures ont d'ores et déjà été prises pour mettre sur pied cette coopération sous la forme de réunions avec les équipes constituées par les différents établissements intéressés.

F. Conclusions

13. **Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

a) Prendre note de l'état d'avancement actuel de la publication, y compris des progrès accomplis en vue de rendre les études du *Répertoire* disponibles en trois langues (anglais, français et espagnol) sur l'Internet;

b) Étudier la recommandation du Comité spécial (voir par. 10 ci-dessus) concernant le renforcement de la coopération avec les institutions universitaires et l'utilisation accrue du programme de stages pour l'élaboration des études; le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale; le financement, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, des services d'experts associés qui participeraient à la réalisation des études; la demande adressée au Secrétaire général l'invitant à poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication; et l'utilité de rendre le *Répertoire* accessible sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

14. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, dont l'Assemblée générale a initialement demandé l'établissement en 1952 (résolution 686 (VII) en date du 5 décembre 1952), continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures observées par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans les limites des ressources dont il dispose, le Secrétariat s'emploie à produire le *Répertoire* dans les délais les plus courts compte tenu des impératifs d'exactitude et d'équilibre, en mettant à profit les possibilités croissantes offertes par la technique.

15. Le Secrétariat a continué d'appliquer le principe d'un « double calendrier », approuvé pour la dernière fois par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/23. Ce principe a permis au Secrétariat de faire porter l'essentiel de ses efforts sur la pratique récente du Conseil de sécurité, qui a suscité le plus d'intérêt de la part des États Membres, tout en poursuivant la publication des études qui traitent de la pratique plus ancienne du Conseil.

16. S'agissant de la pratique passée du Conseil, la publication du onzième Supplément du *Répertoire*, qui couvre la période allant de 1989 à 1992, est prévue pour la fin de cette année. Le douzième Supplément, couvrant la période allant de 1993 à 1995, devrait être publié au début de 2007. Le travail d'établissement du

treizième Supplément, couvrant les quatre dernières années de la décennie (1996-1999) est en cours.

17. En ce qui concerne les études relatives à la pratique récente du Conseil, le travail d'établissement du volume du Millénaire (quatorzième Supplément), qui couvre la période allant de 2000 à 2003, progresse comme prévu. Les chapitres de ce volume qui traitent des aspects procéduraux de la pratique du Conseil devraient être diffusés sous la forme de versions préliminaires vers la fin de 2006.

18. Dans le cadre de ses efforts pour faire en sorte que les États Membres aient accès au plus tôt aux documents traitant de la pratique récente du Conseil et pour mettre à jour la publication du *Répertoire*, le Secrétariat a lancé le travail d'établissement du quinzième Supplément. Il est prévu que ce supplément couvre une période de deux ans (2004-2005). Certes, les suppléments récents ont couvert en général deux à quatre années de la pratique du Conseil, mais il y a lieu de rappeler que le quatrième Supplément (1964-1965) a porté lui aussi sur une période de deux ans. On considère que, du fait de l'accroissement ces dernières années du volume de travail du Conseil et du nombre de ses décisions, raccourcir de deux ans la durée de la période couverte permettrait d'avancer à un rythme plus rapide. L'achèvement de ces suppléments dépendra toutefois des ressources disponibles; nous y reviendrons plus loin.

19. Le principe du « double calendrier » a été l'occasion de simplifier l'organisation et la présentation du *Répertoire* tout en conservant les principaux éléments de fond de la publication initiale. La plupart des chapitres du onzième Supplément et tous les chapitres des volumes suivants ont appliqué cette formule simplifiée. On compte que l'aboutissement des recherches internes et l'élaboration de directives portant sur différents chapitres en cours de réalisation permettront d'établir un *Répertoire* simplifié conçu selon une méthode cohérente et homogène, et faciliteront encore davantage sa production dans les délais prévus.

B. Possibilité de consulter les chapitres du *Répertoire* sur l'Internet

20. Les volumes déjà publiés du *Répertoire* sont disponibles sur le site Web de l'ONU (<www.un.org/depts/dpa/repertoire>), où le dernier supplément publié (qui couvre la période allant de 1985 à 1988) est à présent disponible dans l'ensemble des six langues officielles. De plus, pour rendre l'information courante accessible sans les longs délais que nécessite la publication à l'extérieur, le Secrétariat continue de diffuser le plus rapidement possible sur l'Internet des versions préliminaires des chapitres du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi. Différents chapitres des onzième, douzième et quatorzième Suppléments sont désormais accessibles sous forme électronique (voir l'annexe II au présent rapport).

21. Comme les États Membres l'avaient demandé, le Secrétariat a modernisé le site Web pour en améliorer les fonctions de recherche. Il étudie la possibilité de diffuser le plus tôt possible sous forme électronique la totalité des six versions linguistiques des chapitres du *Répertoire* dont le texte définitif a été arrêté.

C. Publication des volumes dans les différentes langues

22. Comme cela lui a été demandé, le Secrétariat continue de soumettre pour traduction et publication dans toutes les langues officielles les volumes du *Répertoire* dont le texte a été établi sous sa forme définitive. Ces opérations peuvent toutefois prendre du temps et être coûteuses. Le Secrétariat sait gré aux États Membres qui se sont déclarés prêts à contribuer à la traduction des prochains suppléments au *Répertoire* dans les six langues officielles.

D. Financement

23. La préparation et la production du *Répertoire* n'auraient pas été possibles sans le soutien constant de l'Assemblée générale. Néanmoins, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent un important moyen d'assurer des progrès soutenus alors que les moyens financiers sont insuffisants. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général (A/60/124), des contributions au fonds ont été reçues de la Fédération de Russie, du Japon, du Nigéria, du Qatar, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie. En outre, l'Allemagne et l'Italie ont financé le concours de deux experts associés aux services concernés du Secrétariat. Grâce à ces apports, le Secrétariat a pu faire d'importants progrès concrets dans la mise à jour du *Répertoire*. Sa tâche n'est toutefois pas achevée. Les États Membres sont donc encouragés à continuer de soutenir concrètement l'établissement du *Répertoire*.

E. Conclusions

24. **S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*;

b) Prendre note de l'intérêt qu'il y a à continuer de rendre le *Répertoire* accessible sous forme électronique sur l'Internet;

c) Réitérer son appel en faveur de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*, et prendre note avec gratitude des contributions versées par les Gouvernements de la Fédération de Russie, du Japon, du Nigéria, du Qatar, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de la Turquie au cours de l'année écoulée;

d) Noter avec gratitude l'appui fourni par l'Allemagne et l'Italie qui ont financé, à titre volontaire, les services d'experts associés appelés à aider à la mise à jour du *Répertoire*, et encourager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de suivre leur exemple.

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale de la conduite des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire**

Département	*Volumes du Répertoire*
Bureau des affaires juridiques	Volume I : articles 1 à 7
	Volume II : articles 13 1) a), 18, 19 et 22
	Volume VI : articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16
	Volume III : articles 23 à 39 et 107
	Volume V : articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : articles 40 à 54 et 106
Département des affaires de désarmement	Volume II : article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : articles 9, 15, 20 et 21
	Volume IV : articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72
	Volume V : articles 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Volume II : article 17
	Volume VI : articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : article 8[a]
	Volume II : article 13 1) b) et 2)
	Volume IV : articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : article 13 1) b)
	Volume IV : articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : article 13 1) a)

* Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est actuellement réexaminée par ce dernier.

[a] Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

Services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du *Répertoire**

Volume du Répertoire		*Département*
I.	(Art. 1 à 8)	Bureau des affaires juridiques
II.	(Art. 9 à 22)	Bureau des affaires juridiques
III.	(Art. 23 à 54, 106 et 107)	Département des affaires politiques
IV.	(Art. 55 à 72)	Département des affaires économiques et sociales
V.	(Art. 73 à 91)	Département des affaires politiques
VI.	(Art. 92 à 105 et 108 à 111)	Bureau des affaires juridiques
Index		Département de l'information (Bibliothèque Dag Hammarskjöld)

* Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est actuellement réexaminée par ce dernier.

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

Volumes publiés et diffusés sur l'Internet	Chapitres diffusés sur l'Internet (<www.un.org/Depts/dpa/repertoire>)	Chapitres rédigés en attente de diffusion	Chapitres en cours d'élaboration

Supplément	*Chapitres relatifs aux aspects procéduraux*							*Chapitre 8*	*Chapitres relatifs aux aspects constitutionnels*				*Langues (versions publiées)*
	1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*		*9*	*10*	*11*	*12*	
Volume initial 1946-1951													Anglais, français
Supplément I 1952-1955													Anglais, français
Supplément II 1956-1958													Anglais, français
Supplément III 1959-1963													Anglais, français
Supplément IV 1964-1965													Anglais, français
Supplément V 1968-1968													Anglais, français
Supplément VI 1969-1971													Anglais, français
Supplément VII 1972-1974													Anglais, français
Supplément VIII 1975-1980													Anglais, français
Supplément IX 1981-1984													Anglais, français
Supplément X 1985-1988													Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe[a]
Supplément XI 1989-1992													
Supplément XII 1993-1995													
Supplément XIII 1996-1999													
Supplément XIV 2000-2003													
Supplément XV 2004-2005													

[a] Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/222, ce supplément au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.